

Plan
VÉLO
Régional



Sommaire

3

PRÉAMBULE

4

PASSER D'UNE LOGIQUE
DE GUICHET À UNE LOGIQUE DE PROJET
DE TERRITOIRE

6

EN FINIR AVEC LA LOGIQUE
DU TOUT « INFRASTRUCTURE »



Préambule

Le Plan Vélo Régional manifeste une nouvelle ambition en s'appuyant sur les initiatives des territoires pour apporter une réponse concrète et globale aux usagers et les faire basculer vers un usage massif du vélo comme transport du quotidien.

La Région se dote ainsi des moyens pour atteindre un triplement du volume de déplacements à vélo à horizon 2021 par rapport à 2010 en privilégiant l'inter modalité et le rabattement vers les gares, les déplacements domicile-travail ainsi que la pratique scolaire et des étudiants.

La grande conférence régionale du 27 septembre 2016, qui a réuni plus de 250 participants de tous les horizons du vélo, a permis un échange libre, de qualité et constructif avec l'ensemble des acteurs. Elle a conduit à lancer un appel à contributions sur le site internet de la Région qui a recueilli près d'un millier de propositions d'usagers, confirmant les attentes des citoyens pour une action renouvelée, prenant en compte l'ensemble de leurs besoins.

PASSER D'UNE LOGIQUE DE GUICHET À UNE LOGIQUE DE PROJET DE TERRITOIRE

UN DISPOSITIF D'INTERVENTION

METTANT L'ACCENT SUR LA COHÉRENCE TERRITORIALE



Afin de confirmer le rôle d'intégrateur de la Région dans le développement du mode vélo, le niveau d'aide est désormais hiérarchisé en fonction de l'engagement du porteur de projet dans une véritable stratégie territoriale de développement de la pratique cyclable. L'intervention régionale est donc ciblée en priorité sur les collectivités mettant en œuvre un document stratégique territorial (intégrant une réflexion globale sur le maillage, les services et la promotion du vélo) et se déclinant en un plan opérationnel à court terme, dont l'élaboration peut également être subventionnée. Dans ce cadre, les actions suivantes peuvent être financées par la Région : services à destination des cyclistes, aménagements, stationnement, jalonnement, suivi et évaluation, détaillées dans le tableau ci-après :

ACTIONS POUVANT ÊTRE SOUTENUES	TAUX MAXIMUM DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX MAXIMUM SANS DOCUMENT STRATÉGIQUE	PLAFOND MAXIMUM DE DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	BÉNÉFICIAIRES
Stratégie cyclable territoriale - études	50%	50%	50 000 €	Collectivités territoriales et leurs groupements l'Etat et ses établissements publics Les gestionnaires des îles de loisirs
Complétion du maillage cyclable et résorption des coupures : <ul style="list-style-type: none"> accès aux gares et stations de TC accès aux lycées, CFA, îles-de-loisirs pôles de centralité (emploi, éducation) 	50%	25%	550 € / ml 4 M€ maximum par ouvrage d'art ou traitement de sécurité aux intersections	
Apaisement de la circulation : <ul style="list-style-type: none"> zones de circulation restreinte double-sens-cyclable 	30%	-	550 € / ml	
Dispositifs de stationnement	50%	-	1000 € / place	
Jalonnement	50%	-	50 €/ml	
Suivi, évaluation	50%	-	4000 € par point de comptage	
Services <ul style="list-style-type: none"> Etudes Investissement (local, matériel,...) 	50%	-	50 000 € pour des études de faisabilité 80 000 € pour atelier de réparation, vélo-école, services en entreprises	
				Idem + associations



UN APPEL À PROJETS POUR ACCÉLÉRER LE BASCULEMENT AU VÉLO DES TERRITOIRES À FORTS ENJEUX

D'autre part, la région a lancé **en juin 2018 un appel à projets** autour des territoires porteurs de forts enjeux régionaux pour le vélo (**zone d'emploi et d'éducation, de quartiers de gares**) pour développer la pratique cyclable en prenant en compte l'ensemble des besoins des usagers : maillage, stationnement, jalonnement, services, promotion.



L'objectif est de mobiliser ces territoires au vélo et de s'appuyer sur des initiatives existantes pour assurer la mobilisation de tous les acteurs sur les actions prioritaires et, ainsi, permettre l'émergence de premières réalisations rapides. Il s'agit également pour la Région de jouer pleinement son rôle de chef de file en favorisant la constitution de réseaux d'acteurs et en valorisant les initiatives exemplaires.



EN FINIR AVEC LA LOGIQUE DU TOUT « INFRASTRUCTURE »

PROMOUVOIR LE CHOIX DU VÉLO

La Région se mobilisera pour promouvoir l'usage du vélo auprès des usagers et des territoires. Une aide financière sera proposée pour mettre en place des dispositifs de suivi/évaluation, en lien avec les associations qui réalisent déjà un travail de terrain et développent des outils de « crowdfunding » et collaboratifs.



Le soutien à la réalisation de comptages sur les aménagements cyclables et le stationnement vélo permettra de suivre l'impact des aménagements réalisés et des politiques engagées, mais également de valoriser et d'améliorer la pertinence des choix d'aménagements mis en œuvre. Enfin, la Région se doit également d'être exemplaire. Elle favorisera l'usage du vélo pour ses agents dans le cadre déménagement des services à Saint-Ouen et de son Plan de mobilité.

AVEC ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS, DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES SERVICES AUX CYCLISTES

Les actions de la Région et d'Île-de-France Mobilités seront mises en œuvre de manière complémentaire afin de développer un ensemble cohérent de services aux cyclistes. Ainsi, Île-de-France Mobilités va mettre en œuvre un **calculateur d'itinéraire cyclable** intégré à Via Navigo.



Il envisage également de développer la **location longue durée de vélos à assistance électrique**. Ce système permettra de répondre aux besoins du quotidien de l'ensemble des usagers franciliens, notamment hors zone dense.

La Région va également soutenir l'investissement pour déployer de nouveaux équipements collectifs, tels que : des équipements en faveur des VAE, des ateliers de réparation, des vélo-écoles, ou encore des services vélo en gare ou en entreprise (dans le cadre des plans de mobilité d'entreprises).



ENGAGER UN PROGRAMME DE STATIONNEMENT VÉLO AMBITIEUX



La Région inscrira son action en complément du plan de déploiement Véligo en gare porté par Île-de-France Mobilités.

Le manque de stationnement étant l'un des principaux freins à la pratique, la Région accompagnera la **mise en œuvre de plans de développement du stationnement** sur l'espace public (au niveau des pôles prioritaires que sont les stations de transports en commun, arrêts de car, aires de covoiturage, polarités urbaines, équipements...) et dans les lycées. Le déploiement généralisé de **dispositifs innovants** et faciles d'accès sera encouragé.

Ces stationnements devront répondre à l'ensemble des besoins et donc être programmés dans le cadre du **document stratégique territorial**.

POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES TERRITOIRES



Disposer d'un réseau cyclable continu, alliant aménagements dédiés au vélo, zones de circulation apaisées, équipement et jalonnement, reste au cœur des préoccupations des usagers du vélo dans leurs pratiques quotidiennes. C'est pourquoi les actions du Plan Vélo Régional viseront à :

- Renforcer la continuité des réseaux cyclables pour développer un réseau fin, hiérarchisé, sécurisé et lisible ;
- Résorber les principales coupures urbaines ;
- Jalonner les itinéraires pour garantir la lisibilité des liaisons cyclables.

La Région portera également auprès des maîtres d'ouvrage - gestionnaires une exigence en termes de qualité de service et d'entretien dans la durée des aménagements réalisés.

MOBILISER LES RELAIS TERRITORIAUX POUR COORDONNER LES ACTIONS



Le dispositif régional vise à mettre en valeur les échelons territoriaux pour identifier les besoins et mettre en œuvre les actions de manière coordonnée, en cohérence notamment avec les Plans locaux de déplacement (PLD) et les Plans de mobilités d'entreprises et d'administrations.



Contact

Région Île-de-France

Pôle logement-transports

Direction des transports

OI 53 85 56 91 / OI 53 85 56 86

directiondestransports@iledefrance.fr



Région Île-de-France

2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

-  RegionIleDeFrance
-  iledefrance
-  iledefrance

